

# Conférence et atelier : Analyse des impacts structurée par enjeux

Démarche d'analyse des impacts structurée par enjeux proposée par trois chercheurs, Jean-Philippe Waaub, Bertrand Mareschal et Gilles Côté et cas d'application de l'approche proposée.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**27 mai dès 13h.** Présenté par M. Gilles Côté, directeur général du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE).

**Résumé :** En 2017, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 102 modifiant les dispositions relatives à l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux de certains projets. Ces modifications favorisent l'identification des enjeux importants des projets dès les premières étapes de la démarche d'analyse des impacts afin d'améliorer l'efficacité du processus menant à l'émission des autorisations gouvernementales. Mais qu'est-ce qu'un enjeu ? Comment identifier les enjeux d'un projet à l'étape de la détermination de la portée de l'étude d'impacts ? Parmi les préoccupations exprimées par les parties prenantes au processus d'analyse des impacts, incluant le public, comment déterminer celles qui constituent des enjeux du projet ?

### Inscription obligatoire – Nombre de places limité

Veuillez remplir les cases grises appropriées, enregistrer votre formulaire et nous le transmettre par courriel à [aqei@aqei.qc.ca](mailto:aqei@aqei.qc.ca)

#### Identification du participant

M : <input type="checkbox"/>	F : <input type="checkbox"/>	Nom :	Prénom :
Organisme ou affiliation :			
Titre ou fonction :			
Adresse postale :			
Ville :	Province :	Téléphone :	
Pays :	Code postal :	Télécopieur :	
Courriel 1 :		Courriel 2 :	

#### Grille tarifaire\*

Membre de l'AQÉI	Gratuit (série printanière 2020 seulement)	Total : 0,00 \$ <input type="checkbox"/>
Non-membre	75,00 \$ + 3,75 \$ (TPS) + 7,48 \$ (TVQ)	Total : 86,23 \$ <input type="checkbox"/>

(Numéros d'inscription à la TPS : 875978330 et à la TVQ : 1015253548 TQ 0001)

\* Les employés des membres affiliés de l'AQÉI bénéficient du tarif « membre ».

\*\* La cotisation annuelle doit être en règle auprès de l'AQÉI.

.....

Mode de paiement	Montant du paiement :	\$
------------------	-----------------------	----

Chèque ou mandat fait à l'ordre de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts

Faites parvenir votre formulaire et votre chèque au : CP 215 Bureau de poste, St-Joseph-du-lac, Québec, J0N 1M0

Carte de crédit VISA  ou Mastercard

Numéro de carte de crédit :	Date d'expiration :
Nom du détenteur :	Date :
Signature :	

Facturation

Politique d'annulation : Veuillez prendre note qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation après le 25 mai 2020. Merci de votre compréhension.

